

HARUBUNTU 2008

CONCOURS DES PORTEURS D'ESPOIR ET CREATEURS DE RICHESSES AFRICAINS

Un concours pour promouvoir le dynamisme africain dans trois domaines essentiels

Entrepreneuriat • Autorité locale • Société civile •

"En Kirundi, Harubuntu signifie 'à cet endroit il y a de la valeur'. C'est précisément à cet objectif que ce concours participe-à mettre en lumière des hommes et des femmes qui font bouger l'Afrique"

APPEL A CANDIDATURES

Les africains, porteurs de projets novateurs qui créent de l'espoir et de la richesse sont invités à participer au concours Harubuntu 2008.

Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} décembre 2007 au 25 avril 2008.

Consultez les détails sur notre site internet : www.harubuntu.net

Pour plus d'informations, contactez-nous à l'adresse contact@harubuntu.net ou consultez notre site Internet www.harubuntu.net

Point focal du Projet au Bénin : Le Municipal : Villa C1, Cité Houéyiho, derrière la rue de la SONEB. 01 BP : 1788 / Tél.

90919346 / 95424430 / 97094933 Email : lemunicipalbenin@yahoo.fr

Un projet initié par Echos Communication
Et par les Cités et Gouvernements
Locaux Unis d'Afrique



Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la célébration de son 10^è anniversaire, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) organise un concours dénommé «**Meilleur Journaliste engagé dans la protection du consommateur**».

Ce concours s'adresse à tous les journalistes de la presse écrite, audio et visuelle.

Le contenu du règlement du concours peut être consulté sur le site de la LDCB (www.ldcb.org) ou aux sièges de la HAAC, de l'UPMB, de l'ODEM, et des organes de presse de la place.

Fait à Cotonou, le 28 Février 2008

Le Président
Romain Abilé HOUEHOU

Règlement du concours

Dans le cadre des activités marquant ses dix (10) années d'existence, la Ligue pour la défense du Consommateur au Bénin (LDCB) organise, sur financement de l'Organisation Internationale des Consommateurs (OIC), un concours dénommé «**Meilleur journaliste consommériste**» destiné à récompenser la meilleure production de la presse écrite et audiovisuelle ayant traité d'un ou de plusieurs thèmes de consommation ces trois dernières années (Janvier 2005 à février 2008).

Article 1 : Critères de participation

Peuvent faire acte de candidature les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle des deux sexes, ayant produit, diffusé/ publié ou non, un article ou un élément radiophonique et télévisuel portant sur un sujet majeur de consommation, objet de préoccupation des populations béninoises ces trois dernières années.

L'article ou la production radiophonique/ télévisuelle doit porter sur les deux grands axes de la consommation à savoir les biens (alimentation, biens d'équipement) et les services (l'énergie [eau, électricité, sources d'énergies renouvelables], les télécommunications, les transports, le logement, l'éducation etc.).

Les éléments proposés ne doivent pas avoir été primés dans un autre cadre.

Article 2 : Dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures sont reçus, sous plis fermés, au siège de la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) sis à Godomey-Togoudo, Rue de l'ITA, près de la quincaillerie MACELEC, Immeuble Agence de presse Proximités, Tél. : 21 35 24 58, E-mail: ldcb.cird@intnet.bj

Sous peine de disqualification, les dossiers de candidatures doivent comporter :

- Une copie de l'article produit (uniquement pour les articles non publiés)
 - Un exemplaire du journal ayant publié l'article ou à défaut une photocopie de l'article publié (issue du journal ayant fait la publication); les articles devront comprendre entre 2000 et 9000 mots.
 - Une copie en format numérique (CD) de l'élément radiophonique ou télévisuel réalisé (durée 5 à 10 mn) et diffusé ou non pour la presse audiovisuelle;
 - Un curriculum vitae détaillé du candidat, indiquant, le cas échéant, une liste des articles, des productions radiophoniques ou télévisuelles déjà réalisés sur les questions de consommation, avec les références adéquates;
 - Une lettre manuscrite de motivation expliquant l'intérêt du candidat pour les questions de consommation.
 - Un document prouvant que le candidat est effectivement journaliste dans un organe de presse. Les dossiers ne comportant pas ces différents documents seront purement et simplement éliminés.
- Les plis doivent comporter à leur coin supérieur gauche la mention «**Meilleur journaliste consommériste 2007 LDCB/CI**»

Article 3 : Date de dépôt

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée **au vendredi 07 Mars 2008 à 18 heures précises**. Un accusé de réception sera automatiquement délivré au candidat, après réception du dossier.

Article 4 : Sélection

Un jury indépendant, composé de journalistes et d'un représentant de l'Organisation Internationale des Consommateurs, jugera de la qualité des articles et des productions radiophoniques et télévisuelles.

Les principaux critères de sélection sont les suivants :

- Originalité du sujet/ de l'expérience présentée
- Qualité de l'article ou de l'élément radio/télé
- Respect des normes/formats (2000 à 9000 mots pour les articles, 5 à 10 minutes pour les productions radiophoniques et télévisuelles)
- Une bonne démonstration et une bonne compréhension des perspectives des droits du consommateur.

Article 5 : Prix

Pour récompenser le meilleur journaliste consommériste au Bénin, il sera décerné un **ordinateur portable neuf** qui sera officiellement remis au lauréat le 15 mars 2008, Journée Mondiale des Droits des Consommateurs, au cours d'une cérémonie officielle présidée par un éminent membre de l'Organisation Internationale des Consommateurs (OIC).

Article 6 : Dispositions particulières

6-1 : La LDCB ne retournera pas à leurs auteurs les productions soumises dans le cadre du présent concours.

6-2 : La LDCB se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si les productions soumises ne sont pas de qualité appréciable ou si le nombre de réponses reçues est trop faible.

Les décisions du jury et de la LDCB sont souveraines et sans contestation. La participation au présent concours implique acceptation de son règlement tel que détaillé dans le présent document

Article 7 : Contact

Pour plus d'informations sur ce concours, contacter Etienne BADOU ou Gildas HOUEHOU à la LDCB Tél. : 21 35 24 58 ou 9545 81 04/95 34 71 27.